

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**  
**COMMUNE DE MAUBERT-FONTAINE**

La réunion a débuté le 10 avril 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MOUGIN Christian.

**Membres présents :**

Madame BOQUET Nathalie  
Monsieur BRESSY Arnaud  
Monsieur CARBONNEAUX Bernard  
Monsieur GADROY Guillaume  
Madame GEOFFROY Elodie  
Monsieur LABILLOY Laurent  
Madame LE CALVEZ Aude  
Monsieur MOUGIN Christian  
Monsieur VIOT Olivier

**Membres absents représentés :**

Monsieur COLLEAUX Jean-Claude Pouvoir donné à Mme BOQUET Nathalie  
Madame LABILLOIS Jill Pouvoir donné à M GADROY Guillaume  
Madame THIEBEAUX Christine Pouvoir donné à M CARBONNEAUX Bernard

**Membres absents :**

Monsieur BRESSY Dany  
Madame CHATRY Virginie  
Monsieur FLICHET Clément

Secrétaire de séance : Madame LE CALVEZ Aude

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- 11\_2024 - Compte de gestion CCAS 2023 suite dissolution
- 12\_2024 - Compte de gestion 2023 Commune
- 13\_2024 - Compte administratif CCAS 2023 suite dissolution
- 14\_2024 - Compte administratif 2023 Commune
- 15\_2024 - Affectation du résultat avec reprise des résultats CCAS 2023
- 16\_2024 - Taux d'imposition 2024
- 17\_2024 - Subventions aux associations
- 18\_2024 - Budget Primitif 2024
- 19\_2024 - RODP 2024
- 20\_2024 - Décisions prises dans le cadre des délégations
- Questions diverses

---

<b>11_2024 - Compte de gestion CCAS 2023 suite dissolution</b>
--

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 du CCAS présentant un excédent global de 9479.10 €.

**12 voix pour**

#### **12\_2024 - Compte de gestion 2023 Commune**

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 présentant un excédent global de 213854.70 €.

**12 voix pour**

#### **13\_2024 - Compte administratif CCAS 2023 suite dissolution**

Monsieur MOUGIN Christian, Maire, ayant quitté la salle, Madame LE CALVEZ Aude, 1er Adjoint, prend la présidence.

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 du CCAS présentant un excédent global de 9479.10 €.

Après vote, le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent global de 9479.10 € est approuvé et repris dans l'affectation des résultats du budget de la commune suite à la dissolution du budget du CCAS en date du 31/12/2023.

**11 voix pour**

**1 absent** : M MOUGIN Christian

#### **14\_2024 - Compte administratif 2023 Commune**

Monsieur MOUGIN Christian, Maire, ayant quitté la salle, Madame LE CALVEZ Aude, 1er Adjoint, prend la présidence.

Le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent global de 213854.70 €.

Après vote, le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent global de 213854.70 € est approuvé.

**11 voix pour**

**1 absent** : M MOUGIN Christian

#### **15\_2024 - Affectation du résultat avec reprise des résultats CCAS 2023**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M57 abrégée,

Après avoir approuvé le 10 avril 2024, le compte administratif pour 2023, qui présente un excédent de fonctionnement de 477072.53 € pour le budget de la commune et de 2981.19 € pour le budget du CCAS suite à sa dissolution au 31/12/2023,

Constatant que ledit compte administratif de la commune fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 263217.83 € pour le budget de la commune et un excédent de la section d'investissement s'élevant à 6497.91 € pour le budget du CCAS suite à sa dissolution au 31/12/2023, entraînant un besoin de financement de  $(-263217.83 + 6497.91) 256719.92$  €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2023 pour un montant de 117102.47 €,

Vu l'état des recettes engagées non titrées après service fait au 31 décembre 2023 pour un montant de 101233 €,

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 279087.30 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 200966.42 €.

## 12 voix pour

### 16\_2024 - Taux d'imposition 2024

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	36.04 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21 %
Taxe d'habitation	10.5 %

## 12 voix pour

### 17\_2024 - Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les demandes de subventions pour l'année 2024, comme suit :

- Familles Rurales 3 000 €
- Ardennes Génétique Rocroi 100 €
- Football Club de Maubert 1 900 €
- Fanfare de Rimogne 500 €
- Secours Catholique 200 €
- Les Restos du Coeur Ardennes 200 €
- Croix Rouge 200 €
- LISA 100 €
- La Prévention Routière 100 €
- Ecole primaire 500 €

Concernant le Football Club de Maubert, Madame LE CALVEZ (Football Club de Maubert) a quitté la salle pendant la délibération la concernant.

**12 voix pour**

**18\_2024 - Budget Primitif 2024**

Le conseil municipal vote le budget primitif de l'année 2024 et l'arrête en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement 928116 €
- section d'investissement 813934 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

**12 voix pour**

**19\_2024 - RODP 2024**

Le conseil municipal décide de réclamer à Orange la somme de 868 €, selon le détail suivant :

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER (RODP) 2024**

Type d'implantation	Situation au 31/12/2023	Montant plafond pour 2024	Total
km artère aérienne	8.615	64.36	554.46
km artère en sous-sol	6.36	48.27	307
borne pavillonnaire	0.2	32.18	6.44
TOTAL			867.90

**Arrondi à l'€ le plus proche**

**Art L.2322-4 du code de la propriétés des personnes publiques 868 €**

**12 voix pour**

**20\_2024 - Décisions prises dans le cadre des délégations**

Aucune décision prise dans le cadre des délégations.

**12 non-participants**

**Questions diverses**

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h15.

Madame LE CALVEZ Aude  
Secrétaire de séance

Monsieur MOUGIN Christian,  
Maire

